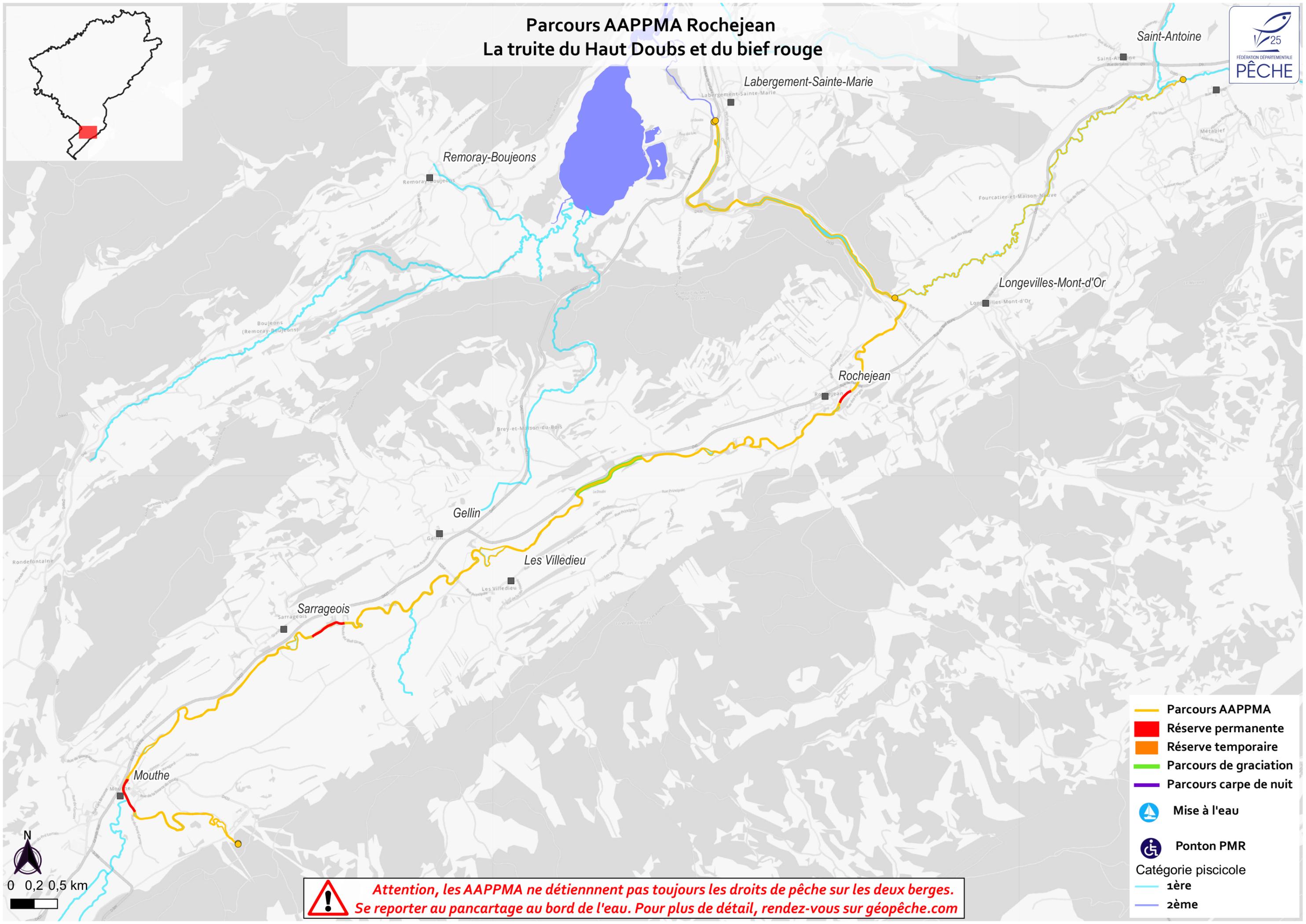


Parcours AAPPMA Rochejean

La truite du Haut Doubs et du bief rouge



-  Parcours AAPPMA
-  Réserve permanente
-  Réserve temporaire
-  Parcours de graciation
-  Parcours carpe de nuit
-  Mise à l'eau
-  Ponton PMR
- Catégorie piscicole
-  1ère
-  2ème



 **Attention, les AAPPMA ne détiennent pas toujours les droits de pêche sur les deux berges. Se reporter au pancartage au bord de l'eau. Pour plus de détail, rendez-vous sur [géopêche.com](http://geopeche.com)**